



# Cros-de-Montvert

## NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le vendredi 29 octobre 2021 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET – Maire.

Tous les membres étaient présents.

### TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer les différents travaux d'enfouissement qui seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal :

#### Pour le réseau électrique : Bourbouze

Le montant de ces travaux s'élève à **6 900.00 € H.T.** La participation de la commune pour le versement du fonds de concours représente 50% du montant H.T soit : **3 450.00 €.**

#### Pour le réseau téléphonique : Bourbouze

Le montant de l'opération s'élève à **5 540.00 € H.T.**, la participation de la commune pour le versement de fonds de concours représente 50% du montant H.T soit : **2 770.00 €.**

#### Pour le réseau électrique : Fargues

Le montant de ces travaux s'élève à **7 560.00 € H.T.** La participation de la commune pour le versement du fonds de concours représente 50% du montant H.T soit : **3 780.00€.**

#### Pour le réseau téléphonique : Fargues

Le montant de l'opération s'élève à **7 240.00 € H.T.**, la participation de la commune pour un versement de fonds de concours représente 50% du montant H.T soit : **3 620.00 €.**

## **CONVENTION SIG (SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE)**

Le Conseil Municipal accepte de participer au projet « SIG atlas.cantal.fr » proposé par le Conseil Départemental du Cantal. Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques. Ces bases de données sont mises gratuitement à la disposition des collectivités afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire. Mme le Maire est autorisée à signer la convention avec le Conseil Départemental pour la mise à disposition du système d'information géographique.

## **DOSSIER SURENDETTEMENT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier envoyé par Mme la Trésorière ou elle expose qu'elle n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recettes en raison d'une décision de la commission de surendettement du 28/09/2021 qui a décidé l'effacement des dettes d'un montant de **2 317.92 €**. Au vu des éléments fournis, la commune est dans l'obligation d'éteindre les créances dues.

## **ADMISSION EN NON VALEURS**

Suite à un courrier de Madame la Trésorière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide la prise en charge des admissions en non-valeur des redevances qui n'ont pu être encaissées en raison de l'insolvabilité des redevables ou de leur disparition. Le montant total s'élève à **125.43 €**.

## **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE ECOLES**

A la demande de l'Amicale des parents d'élèves Cros /Rouffiac, Mme le Maire propose de donner une subvention exceptionnelle de **250,00 €** pour le voyage scolaire d'une semaine à Meschers/ Gironde prévu en juin 2022, correspondant à une aide de 50 € par enfant domicilié sur la commune de Cros- de- Montvert.

## **COLIS DE NOEL 2021**

Les colis de Noël ont été commandés au Relais de la Fontaine. Ils seront distribués par les conseillers le dimanche matin 19 Décembre, en respectant les gestes « barrière ».

## **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

Les travaux de voirie sont terminés. La pose des huisseries des bâtiments publics sont en cours.

## **RETROCESSION ROUTE DU BOUISSONOT**

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 6 Octobre 2021 par les services techniques du Conseil Départemental du Cantal.

Le linéaire de voirie du Bouissonot représente un total de **1 210 ml** rétrocédée à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de **18 160 ml** (16 950 ml + 1 210 ml)

## **PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE**

- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2021 reste la répartition de droit commun.
- Une nouvelle taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sera instaurée en 2022 et mise en place dans la taxe foncière intercommunale.
- En 2022, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sera revue au plus juste.
- Le pacte financier et fiscal de solidarité a été approuvé par les membres de la com-com.

## **CONFECTION DES PAIES INFORMATIQUES DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à une précédente étude menée auprès des collectivités adhérentes, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal, propose le traitement de la paie des personnels et des indemnités des élus. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention pour la réalisation des payes à compter du 01 Janvier 2022.

## **INFORMATION COMPLEMENTAIRE**

\***Ecole** : Les membres de la commissions « éducation » ont constitué un dossier portant sur l'évolution de l'école. Une visite de rentrée s'est effectuée pour échanger sur le regroupement pédagogique intercommunal concentré (RPIC) Cros/Rouffiac, sur son fonctionnement et son environnement afin de trouver une solution pour la rentrée prochaine.

Arlette GASQUET - Maire

